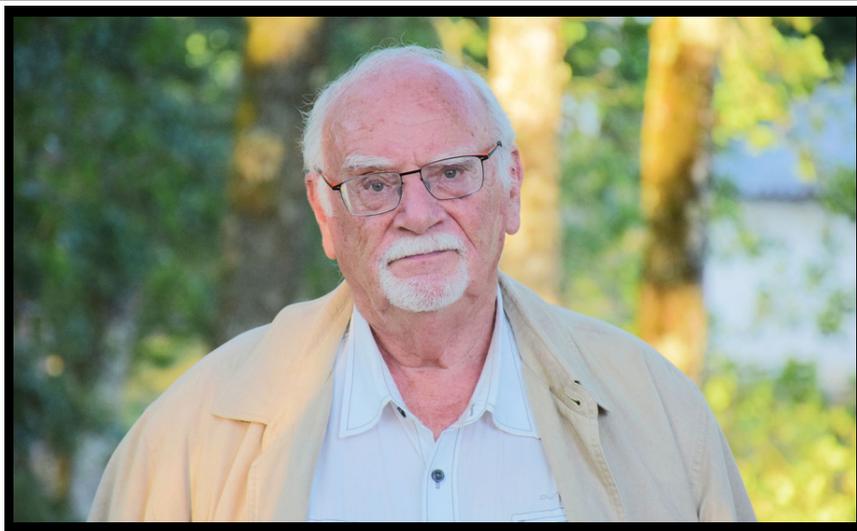


COM COM INFO

La lettre de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons- Monédières



HOMMAGE À JEAN BOINET

Jean BOINET, Vice-Président de la Communauté de Communes, nous a quittés le samedi 16 septembre dernier. Il a été l'un des membres fondateurs de la Communauté de Communes en 1995 et son premier Président. Arrivé dans les années 70 sur les terres Corrésiennes, il est très vite tombé amoureux de sa commune et de la Haute-Corrèze. Maire de Rosiers d'Égletons de 1983 à 2020, il a toujours été un fervent défenseur de notre territoire.

Il a su rassembler de manière transpartisane ses collègues élus pour ensemble développer une institution capable d'œuvrer à son développement. Il avait très vite compris que « seul on va plus vite, mais qu'ensemble on va plus loin » en alliant les compétences et la force de travail de chacun. Nous lui devons la sauvegarde et la valorisation des ruines du Château de Ventadour, qui est aujourd'hui l'un des hauts lieux touristiques de la Communauté de Communes.

Il a fait preuve d'une constante bienveillance vis-à-vis de tous, ses collègues élus, les agents, les partenaires, les techniciens. Son expertise, son calme, sa gentillesse manqueront au territoire. Jean BOINET aura marqué l'histoire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

L'ensemble des élus et des agents de la Communauté de Communes présente leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

VERS LA FIN DES BIODÉCHETS

Il est temps de diminuer la part des biodéchets dans nos ordures ménagères. La Communauté de Communes s'engage.

P2

DÉMÉNAGEMENT DU MULTI ACCUEIL

Le multi accueil déménage temporairement. On vous explique pourquoi.

P3

UN SERVICE 2 EN 1 DE MOBILITÉ

Depuis l'été dernier, on peut utiliser le service Atchoum pour se déplacer sur le territoire.

P3

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Communauté de Communes lance une enquête publique dans le cadre de la révision du PLUi.

En savoir plus - Page 4

Com Com info n°4 - Novembre 2023 - Journal édité par la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières : 05 55 27 69 26 - accueil@cc-ventadour.fr
Directeur de la publication : Charles FERRÉ - Patricia DUBOUCHAUD
Rédaction - mise en page : Maxime Lamarque
Crédits photos : DR
Dépôt légal : à parution
Impression : 5250 exemplaires x et diffusion numérique



VERS LA FIN DES BIODÉCHETS

Qu'est-ce que les biodéchets ?



Biodéchets que l'on peut mettre dans un composteur.

On parle de biodéchets pour décrire les déchets non dangereux biodégradables issus de la cuisine ou du jardin.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 stipule que tous les particuliers et professionnels doivent disposer d'une solution de tri de leurs biodéchets à compter du 1er janvier 2024. Ceux-ci représentent en effet 30% des déchets des Français.

Quelles sont les solutions proposées par la Communauté de Communes ?

Étant donné le caractère rural du territoire, la Communauté de Communes fait le choix de favoriser une gestion de proximité des biodéchets par trois types de compostage : individuel, partagé ou encore en établissement.

Depuis 2014, la Collectivité propose des kits de compostage pour valoriser les déchets biodégradables. Chaque kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage. Deux modèles de composteurs sont proposés à la vente : un modèle de 445 litres et un modèle de 620 litres. Grâce à une participation à hauteur de 50% prise en charge par la Communauté de Communes, le coût pour l'utilisateur est de 35€ pour l'achat du kit avec composteur de 445 litres et de 41€ pour celui avec composteur de 620 litres. Depuis novembre, un brasse composte est proposé au tarif de 10€.



Pour se procurer l'un ou l'autre des kits proposés, il convient de se rapprocher du service des ordures ménagères.

Des zones de compostage partagé seront également progressivement installées sur le territoire pour permettre aux ménages de valoriser leurs biodéchets.

La Communauté de communes peut aussi conseiller les professionnels assimilés aux ménages (EHPAD, établissements scolaires, ...) pour la mise en place de sites de compostage autonome gérés en interne par leur personnel.

Le compost produit à partir des biodéchets devient alors une ressource qui pourra être utilisée comme amendement du sol pour nos jardins et espaces verts.

Contact pour l'accompagnement des professionnels : Magalie TOULZAT, Chargée de mission prévention des déchets : 06 09 53 52 94

Service des Ordures Ménagères : 05 55 93 00 93

DU CHANGEMENT À VENIR DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le but de réduire la part des déchets ménagers qui finissent incinérés, et afin de favoriser le recyclage des matières recyclables, la Communauté de Communes travaille sur l'évolution de son traitement des déchets.

Ainsi, **110 nouveaux points d'apport volontaire pour les emballages** vont être déployés à partir du **printemps 2024** sur l'ensemble du territoire.

Ce déploiement permettra de mettre **fin à la collecte des sacs jaunes** en porte à porte à la fin du **1er semestre 2024**. Cette évolution aura comme avantage :

> Dépôt 24/24 et 7j/7

> Moins de pollution visuelle

> Pas de stockage des sacs jusqu'au prochain passage

> Bilan carbone amélioré

DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DU MULTI ACCUEIL

En 2024, la Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières va engager des travaux d'agrandissement et d'amélioration des locaux du Multi Accueil d'Egletons situés à la Maison de l'Enfant.

La construction de cette structure date de 1998 et des premiers travaux de restructuration ont eu lieu en 2012/2013. Ils ont alors permis de répondre aux évolutions quantitatives de la fréquentation de cet établissement et d'augmenter la capacité d'accueil de 20 places.



En 2014, les services de Protection Maternelle Infantile (PMI) de la Corrèze avaient validé un agrément pour un accueil jusqu'à 25 enfants.

Cette phase de travaux, qui débutera en 2024, va permettre à la structure de proposer 30 places et ainsi répondre aux attentes de la population et contribuer au maintien de l'attractivité du territoire. En outre, cette nouvelle configuration des lieux offrira une meilleure prise en charge des enfants et apportera un confort de travail aux professionnelles du multi accueil. En effet, une organisation inédite sera mise en place avec l'accueil de deux « petites familles » composées de 15 enfants d'âges mixtes ayant chacune leurs espaces. Ce fonctionnement assurera une meilleure qualité d'accès et facilitera l'individualisation de la prise en charge de l'enfant. Pour réaliser ces travaux, il fallait trouver un nouveau lieu d'hébergement temporaire. Ainsi, à compter, du 8 janvier 2024, les enfants et leurs familles seront accueillis sur le site des Combes, impasse du Bosquet, qui hébergeait par le passé l'école maternelle. Ce déménagement temporaire permettra d'assurer la continuité du service. Les enfants et l'équipe du Multi Accueil devraient réintégrer la Maison de l'Enfant au début de l'année 2025.

LA TOURNÉE VILLE À JOIE : UNE PREMIÈRE SUR LE TERRITOIRE



Du 27 septembre au 28 octobre dernier, la Communauté de Communes a accueilli la tournée de l'entreprise à vocation sociale "Ville à Joie". L'objectif de cette tournée était de ramener des services dans les Communes et de proposer un temps festif, afin de favoriser le lien social. Au total, 10 Communes ont été investies et 430 habitants ont participé à l'opération. Ce franc succès a donné des idées à d'autres territoires voisins pour qui une tournée est à l'étude pour 2024.

ATCHOUM

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières met à disposition de ses habitants une solution 2en1 de mobilité rurale : ATCHOUM. Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au transport solidaire, mais également de faciliter le covoiturage entre habitants.

Vous pouvez faire une demande de trajet aller-retour par téléphone au 0806 110 444 ou via leur site internet : « www.atchoum.eu ». ATCHOUM s'occupe ensuite de mettre en relation conducteurs solidaires et passagers non-véhiculés ou isolés. Le trajet, payant pour le passager, permet d'indemniser le conducteur.



www.atchoum.eu

APRÈS-MIDI JEU AU CENTRE AQUARÉCRÉATIF INTERCOMMUNAL



Le Centre Aquarécréatif Intercommunal, situé à Égletons, organise, avant le début des vacances scolaires, le mercredi 20 décembre, une après-midi récréative. Vous pourrez profiter de nombreuses animations avec l'installation de tapis et du toboggan et tester de nouvelles activités comme le water-polo et l'aqua basket.

Mercredi 20 décembre - 14h-18h - Tarif habituel

Le Centre Aquarécréatif Intercommunal sera fermé du 24 décembre au 7 janvier pour procéder à sa vidange annuelle.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°1 - REVISIONS ALLEGES N° 1, 4 et 5 DU PLUI

Par arrêté n° AR 2023-014 du 20 octobre 2023, le Président de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, M. Charles FERRÉ, a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques d'abord sur l'élaboration des révisions allégées n°1, 4 et 5 et ensuite sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

A cet effet, le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Jean-Marc CROIZET, ingénieur retraité de l'administration territoriale, en qualité de commissaire enquêteur.

Les enquêtes publiques se dérouleront au siège de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, 1, avenue de l'Épinette 19550 Lapeau, du 20 novembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus, soit pendant 33 jours, ainsi que dans les Mairies des Communes concernées par la modification n°1 (Égletons, Moustier-Ventadour, Meyrignac-l'Église, Montaignac-sur-Doustre, Saint-Merd de Lapeau) et les révisions allégées n°1, 4 et 5, à savoir Égletons, Saint-Hilaire-Foissac, Sarran, Rosiers d'Égletons et Soudeilles.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, dates et horaires suivants :
MODIFICATION N°1

- Mairie d'Égletons, le lundi 20 novembre 2023, de 8h30 à 12h,
- Mairie de Moustier Ventadour, le vendredi 24 novembre 2023, de 8h à 9h30,
- Mairie de Meyrignac-l'Église, le jeudi 30 novembre 2023, de 13h30 à 15h,
- Mairie de Montaignac sur Doustre, le vendredi 8 décembre 2023, de 10h à 12h,
- Mairie de Saint Merd de Lapeau, le vendredi 15 décembre 2023, de 10h à 12h,
- Siège social de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, le vendredi 22 décembre 2023, de 14h à 17h.

REVISIONS ALLEGES N°1, 4 et 5

- Mairie d'Égletons, le lundi 20 novembre 2023, de 14h à 16h,
- Mairie de Saint Hilaire Foissac, le vendredi 24 novembre 2023, de 10h à 11h30,
- Mairie de Sarran, le jeudi 30 novembre 2023, de 15h30 à 17h,
- Mairie de Rosiers d'Égletons, le vendredi 8 décembre 2023, de 14h à 16h,
- Mairie de Soudeilles, le vendredi 15 décembre 2023, de 14h30 à 16h,
- Siège social de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, le vendredi 22 décembre 2023, de 9h à 12h



RESTONS EN CONTACT

Retrouvez-nous sur www.facebook.com/ccvem



Téléchargez Panneau Pocket sur

